



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'AUDE

SOUS-PREFECTURE DE NARBONNE

Narbonne, le 26 OCT. 2009

Mission Environnement

Affaire suivie par : Patricia DUHAIL

☎ 04.68.90.33.72

☎ 04.68.90.43.60

Courriel : patricia.duhail@aude.pref.gouv.fr

Le Sous-Préfet de Narbonne

à

*Mesdames et Messieurs
les membres du comité
(destinataires in fine)*

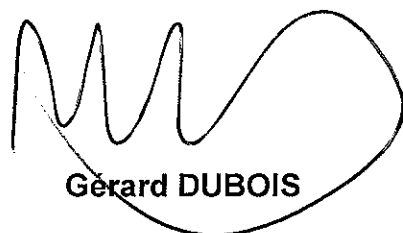
OBJET : Réunion du Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) du site industriel de Port La Nouvelle.

La prochaine réunion du Comité Local d'Information et de Concertation relative au site industriel de Port La Nouvelle se tiendra le **jeudi 3 décembre 2009 à 14 heures à la Mairie de Port La Nouvelle**. Ce comité sera présidé par Madame Anne-Marie CHARVET, Préfet de l'Aude.

L'ordre du jour prévisionnel est le suivant :

- Introduction
- Evolution et avancement du PPRT de Port La Nouvelle
- Bilan sécurité environnement 2008-2009
- Présentation de la conclusion des études des dangers
- Présentation des cartes des aléas – désignation du représentant du CLIC pour les réunions d'association
- Bilan et actualité de l'action de l'inspection
- Espace de discussion
- Conclusion.

Je vous remercie de bien vouloir participer à cette réunion ou vous y faire représenter.



Gérard DUBOIS

Membres du CLIC

- Site industriel de Port La Nouvelle -

- le Préfet ou le Sous-Préfet de Narbonne ;
- le Chef du service interministériel de défense et de protection civile ou son adjoint ;
- le Chef du service prévision ou l'adjoint au chef du service prévision de la direction départementale d'incendie et de secours de l'Aude;
- le Chef du service régional de l'environnement industriel ou le Chef du pôle risques accidentels de la DRIRE Languedoc-Roussillon ;
- le Directeur de la direction départementale de l'équipement et de l'agriculture de l'Aude ou le Chef de la subdivision aménagement Narbonne-Littoral ;
- le Directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ou le directeur adjoint du travail.

- le Maire de la commune de Port La Nouvelle ou son Premier Adjoint chargé des finances, de l'urbanisme et de la sécurité,
- le président de la Communauté de Communes « Corbières en Méditerranée » ou le vice-président chargé de soutenir les élus dans l'élaboration et le suivi de leurs projets,
- le conseiller général du canton de Sigean,
- M. Jean Baptiste GIORDANO, Vice-Président du Conseil Régional ou M. Didier CODORNIÓU, Conseiller Régional,

- le Président ou le Directeur Technique Financier de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Narbonne, Lézignan-Corbières et Port La Nouvelle,
- M. Laurent CANNAT, chef de dépôt de la Société ANTARGAZ de Port La Nouvelle ou Mme Bérénice MARK, chef de service sécurité-environnement Antargaz,
- M. le chef de centre de la Société FRANGAZ ou Mme Nathalie MAGNIEZ assistante sécurité sur le site FRANGAZ de Port La Nouvelle,
- M. le chef de centre du site FranceAgriMer de Port La Nouvelle ou Mlle Julia Destainville responsable HSE du site FranceAgriMer de Port La Nouvelle
- M. le chef d'établissement du site TOTAL de Port La Nouvelle ou l'adjoint du dépôt Total de Port La Nouvelle,
- M. le directeur d'exploitation de la Société Dépôt Pétrolier de Port La Nouvelle ou Mme Anne-Lyse Querard responsable HSSE du groupe DYNEFF,
- M. le gérant de la SOFT ou la responsable qualité environnement,
- M. le directeur d'exploitation de la Société DYNEFF 2 ou Mme Anne-Lyse Querard responsable HSSE du groupe DYNEFF.

- le président de l'association ECCLA ou Mme Maryse ARDITI,
- le président du Comité Local des Pêches ou M. Frédéric RESTE prud'homme de Port La Nouvelle,
- le président de l'Association « Port La Nouvelle Tous Ensemble »

- M. Nicolas GUY, membre du CHSCT ou M. Alexandre MAILLARD, membre du CHSCT pour Centre et Dépôts Antargaz,
- M. Baptiste DOUTRE, délégué représentant du personnel ou M. Antonio MASIA membre désigné au CHSCT de la Société FRANGAZ à Port La Nouvelle,
- M. Serge PITOIS, délégué CGT du Ministère des Finances ou M. Cédric MAILLARD pour la Société FranceAgriMer,
- M. Henri BOYER ou M. Rajko JASIKOVIC pour la Société TOTAL,
- M. Jérémie LIVE, membre du CHSCT pour la Société DPPLN ou M. Serge DAVID membre du CHSCT pour la Société DYNEFF 2,